

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 13 décembre 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 décembre 2018 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Claude NOWOTNY, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Patrick SAUZEDDE à Jacques COUDOUR
Philippe OSSEDAT à Tony BERNARD
Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Philippe BLANCHOZ, Bernard LORTON, André IMBERDIS, Frédérique BARADUC, Paul PERRIN, Karine BRODIN, Paul SABATIER.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS

Secrétaire de séance : Benoit GENEIX

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

3

Total votants :

52

Candidature à l'appel à projets FISAC 2018-2019

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L.750-1-1 du Code de Commerce et le décret n°2015-542 du 15 mai 2015 pris pour l'application de l'article L.750-1-1 du Code de Commerce, modifié par le décret n°2015-1112 du 2 septembre 2015 ;

Vu la délibération de Thiers Dore et Montagne n°20180920-07 du 20 septembre 2018 approuvant le principe du dépôt d'un dossier de candidature par l'intercommunalité.

Considérant l'importance du commerce, de l'artisanat et des services dans les centres-bourgs du fait d'un rôle essentiel en matière d'aménagement du territoire et d'attractivité, d'animation et de création de lien social, de maintien et de développement de l'emploi, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a souhaité répondre à l'appel à projets « Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce » (FISAC) 2018-2019 initié par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.

Dans ce cadre, le cabinet AID a été recruté afin d'accompagner l'intercommunalité dans l'élaboration du dossier de candidature de Thiers Dore et Montagne.

Sur la base des travaux d'études réalisés par le prestataire AID et des réflexions issues d'une large concertation notamment avec les commerçants, les chambres consulaires et les partenaires du développement économique, les élus des communes de Thiers Dore et Montagne, la Communauté de Communes a monté un programme d'actions sur la période 2019-2021 s'articulant autour de 6 axes :

Axe 1 – Interventions sur l'immobilier commercial

Axe 2 – Une Communauté de Communes 2.0 : le numérique dans les actes d'achat

Axe 3 – Diversification de l'offre et développement de l'activité commerciale et artisanale

Axe 4 – Amélioration du cadre des activités commerciales

Axe 5 – Montée en puissance des associations de commerçants

Axe 6 – Suivi de la démarche FISAC

Chaque axe se décline en actions relevant de 2 catégories : fonctionnement et investissement (dont les aides directes aux entreprises). Une présentation détaillée de l'ensemble des actions relevant de ces 6 axes sera donnée au travers d'une lettre d'intention du Président de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne adressée à l'Etat, au moment du dépôt du dossier de candidature. Cette lettre d'intention fixera le coût total de ce programme d'actions et la part des différents cofinancements, notamment celle de Thiers Dore et Montagne.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à engager la candidature de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne à l'appel à projets FISAC 2018-2019 au titre des opérations collectives,
- **Approuve** le programme d'actions en faveur du soutien à l'artisanat, au commerce et aux services articulé autour de 6 axes tels que définis ci-avant,
- **Autorise** le Président à réaliser une note d'intention afin de préciser l'ensemble des actions relatives à chacun des 6 axes du programme, son coût global ainsi que la part des cofinancements,
- **Autorise** le Président à signer tous documents relatifs à la réalisation de la présente.

TOTAL VOTANTS : 52

Conseillers présents : 49

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Pour : 52

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

